## Annonces légales et judiciaires

Par arrêté interministériel du 19 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021, les annonces légales et judiciaires ont une tarification au caractère en 2024, soit 0,189 euro HT le caractère.

Les annonces de constitutions, cessations, changement de patronyme et modifications ainsi que les procédures collectives (ouverture et fermeture) sont forfaitisées. Les annonces de modifications comportant plusieurs événements sont tarifées au caractère. Ce tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

Plus d'informations sur https://www.agriculture-dromoise.fr, rubrique publications légales

#### **EARL J-L T**

**Exploitation Agricole** à Responsabilité Limitée Société civile au capital de 7 500 € Siège social : Beauregard Sud RN7 26700 PIERRELATTE 505 208 389 RCS ROMANS

#### **AVIS DE MODIFICATION DE LA GERANCE**

Aux termes du PV AGE en date du 31/12/2023, les associés ont nommé, à compter du 01/01/2024 aux fonctions de gérante, Madame Emmanuelle TERRASSE, demeurant à 26700 PIERRELATTE, 120 Chemin des Silos, en remplacement de Monsieur Jean-Luc TERRASSE, gérant démissionnaire au 31/12/2023.

En conséquence, les statuts ont été modifiés. Inscription modificative au RCS de ROMANS.

ROMANS.

Pour avis, La gérance.

#### **ROBERT MICHELAS**

Groupement foncier agricole au capital de 117 690,65 euros Siège social : LES CHASSIS Mercurol 26601 MERCUROL-VEAUNES 348 128 026 RCS ROMANS

#### **AVIS DE DISSOLUTION**

Aux termes du PV AGE du 18/04/2024 l'assemblée générale a décidé de dissoudre par anticipation la société à compter du 18/04/2024 et de désigner comme liquidateur Madame Sylvie CHEVROL MICHELAS, demeurant à 26600 MERCUROL, 585 Route de Bellevue. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur.

Inscription modificative au greffe du Tribunal de commerce de ROMANS. Pour avis, Le liquidateur

# **Drômoise**

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES RURALES ET AGRICOLES SARL des Editions de L'Agriculture Drômoise au capital de 91 4.18,48 € créée le 21/07/76, durée 50 ans - RCS Romans B 307.711.507

#### SIÈGE SOCIAL

145 avenue Georges Brassens - CS 30418 26504 Bourg-lès-Valence cedex Tél. 04.27.24.01.70

Tél. 04.27.2Ã.01.70 contact@agriculture-dromoise.fr www.agriculture-dromoise.fr N° commission paritaire : 0924 T 85792 ISSN 1262-2583 (papier) ISSN 2610-7317 (en ligne) ISSN 2742-409X (édition numérique) Membre du SNPAR. Mise en page au journal. Dépôt légal à parution. Principaux associés : Chambre d'Agriculture - CRCA - Groupama Méditerranée

Journal habilité à publier les **annonces légales** et **judiciaires** du département de la **Drôme** 

#### ADMINISTRATION - RÉDACTION

Co-gérants : Jean-Pierre Royannez - Damien Colin Directeur de la publication : Jean-Pierre Royannez Directeur de la rédaction : Christophe Ledoux

#### AGRI RHONE-ALPES BOURGOGNE

Jérémy Chosson 23, rue Jean Baldassini - 69364 Lyon cedex 7 Tél: 04.72.72.49.07 - 07.71.91.72.09

#### PUBLICITÉ NATIONALE

PURI ICITÉ I OCALE

REUSSIR 4-14 rue Ferrus CS 41442 75683 PARIS Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30 - pub@reussir.fr

Pack Pro 1 an 50 nº (journal + version numérique) : 125 € Pack Pro 2 ans 100 n° (journal + version numérique) : 230 € Pack Super Pro 1 an 50 n° (journal + version numérique) + 1 revue technique : 178 € Prix au numéro : 3,20 €

#### **IMPRESSION**

Imprimerie de l'Avesnois - 1 rue Pierre Charpy 59440 Avesnes-sur-Helpe Origine du papier : France/Norvège Taux de fibres recyclées : minimum 60 % Certification : papier produit à partir de fibres IFCGD (Issues de forêts certifiées gérées durablement) Eutrophisation : P<sub>tot</sub> 0,022



1 Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite Jarrice L. 122-4 du code de la propriét intellectuelle). Toute copie doit avoir l'accord du Centre français de droit de copie [CFC] 20, rue des grands Augustins 75006 Paris – Tél 01 44 07 47 70.

## sater

#### **APPEL A CANDIDATURES** -Alpes SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime.

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir

AS 26 24 0045 EP: superficie totale : 5 ha 97 a 28 ca dont 1 ha 36 a 50 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation. Parcellaire : EYZAHUT (5 ha 97 a 28 ca) - 'La bellane': A- 28- 29- 31- 233[27]- 245[27]. Zonage : EYZAHUT : CN - Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 10/05/2024 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer www.safer-aura.fr, soit par mail à direction26@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85 rue de la Forêt CS 10150 - 26905 VALENCE Cedex 09 Tél : 04.75.41.51.33 Mail : direction26@safer-aura.fr

#### ERGNOMNES

SELARL MARY MOREAU 22 rue des Hortes - 30100 ALÈS Tél. : 04 66 52 19 69

#### **EVM**

SARL en liquidation Au capital de 2 000 € Siège social et de liquidation : 8 allée Juliette Astier, 26200 MONTELIMAR 509 141 958 RCS ROMANS SUR ISERE

#### **AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE**

L'AGE réunie le 31.01.2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à comp-ter du 31.01.2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur M.
Stéphane RICARD, demeurant 27 Impasse
Théodore Aubanel - 26200 MONTELIMAR,
pour toute la durée de la liquidation, avec
les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder
aux opérations de liquidation, réaliser l'actif,
acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer
les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 8 allée Juliette Astier - 26200 MONTELIMAR. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de ROMANS SUR ISERE en annexe au RCS.

Pour avis Le Liquidateur

#### SCI LES BANCES

SCI au capital de 30 642,25 € Siège social : Grande Rue 26270 LORIOL SUR DROME 379 461 015 RCS ROMANS

#### Transfert de siège

Aux termes de l'AG du 07/02/2024, il a été dúcide de transférer le siège social au 180A Chemin des Bois - Quartier Saint Pierre 26270 LORIOL SUR DROME à compter du 07/02/2024. L'article 4 des statuts a été modifié en

Mention en sera faite au RCS de RO-

#### ERGNOMNES

SELARL MARY MOREAU 2 rue des Hortes - 30100 ALÈS Tél.: 04 66 52 19 69

#### **EVM**

SARL en liquidation Au capital de 2 000 € Siège social et de liquidation : 8 allée Juliette Astier, 26200 MONTELIMAR 509 141 958 RCS ROMANS SUR ISERE

#### **AVIS DE CLOTURE DE** LIQUIDATION

L'Assemblée Générale L'Assemblée Générale réunie le 31.01.2024 au 8 rue allée Juliette Astier – 26200 MONTELIMAR a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Stéphane RICARD, demeurant 27 Impasses Théodore Aubanel – 26200 MONTELIMAR, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de ROMANS SUR ISERE, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre. et la société sera radiée dudit registre. Pour avis Le Liquidateur

## TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE PROCEDURES COLLECTIVES N° RG 23/02328 - N° Portalis DBXS-W-B7H-H3B7

La Cour d'Appel de Grenoble par arrêt en date du 4 Avril 2024 a annulé le jugement du 22 Novembre 2023 rendu par le Tribunal judiciaire de Valence ouvrant la procédure de redressement judiciaire ET A OUVERT UNE PROCEDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE à l'encontre de

S.C.M. PAOLI PAGAZANI 1 place du Champ de Mars 26540 MOURS SAINT EUSEBE

N° RCS ROMANS : 391 851 656 Activité: Cabinet dentaire

Mandataire judiciaire : Me Philippe SERRANO 350 avenue Victor Hugo 26000 VALENCE

Date de cessation des paiements : 18 Août 2023

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication au BODACC auprès du manda-

Le Greffier

Confiez-nous vos annonces légales et judiciaires, avis d'enquêtes publiques, annonces administratives... Béatrice et Nathalie sont à votre service... une adresse mail à votre service : **⊠** legales@agriculture-dromoise.fr

### Journal habilité à publier les annonces légales sur toute la Drôme

#### **Edition PRINT**

Bouclage mardi 17 h

**Edition SPEL** www.agriculture-dromoise.fr Parution à la date souhaitée Mise en ligne immédiate

## **Chronique** paie

	Valeur des cœfficients conventionnels de l'emploi		Valeur depuis le 01/01/2024	Salaire brut mensuel base 151.67 heures				
	entre	et						
Palier 1	9	11	11,65€	1766,92 €				
Palier 2	12	16	11,65 €	1766,92 €				
Palier 3	17	24	11,78 €	1786,63 €				
Palier 4	25	35	12,03€	1824,55 €				
Palier 5	36	51	12,56 €	1904,93 €				
Palier 6	52	73	13,15 €	1994,42 €				
Palier 7	74	104	13,92 €	2111,20€				
Palier 8	105	143	14,88 €	2256,80 €				
Palier 9	144	196	16,11 €	2443,35 €				
Palier 10	197	270	17,84 €	2705,73 €				
Palier 11	271	399	20,30 €	3078,83 €				
Palier 12	400		23,20 €	3518,67 €				

Cotisations accident du travail	<b>Taux 2024</b> (en %)	
110 Cultures spécialisées	2,33	
130 Elevage gros animaux	2,49	
140 Elevage petits animaux	4,13	
180 Cultures, élevages non spécialisés	2,25	
190 Viticulture	3,85	

La gratification des stagiaires est établie sur la base de 4,35 € bruts par heure.

Depuis le 27 décembre 2022 et désormais applicable, le salaire du salarié versé par virement doit être effectué sur un compte bancaire appartenant à ce salarié s'il est titulaire ou cotitulaire du compte bancaire.

#### Les jours fériés pour 2024

(tombant un jour habituellement travaillé du lundi au vendredi)

- Jour de l'an : lundi 1er janvier 2024
- Lundi Pâques : lundi 1er avril 2024 • Fête du travail : mercredi 1er mai 2024
- Victoire 1945 : mercredi 8 mai 2024
- Jeudi de l'Ascension : jeudi 9 mai 2024 • Lundi de Pentecôte : lundi 20 mai 2024
- Fête nationale : dimanche 14 juillet 2024 • Assomption : jeudi 15 août 2024
- Toussaint : vendredi 1er novembre 2024
- Armistice : lundi 11 novembre 2024 • Noël: mercredi 25 décembre 2024

Cotisations sociales non-cadres au 01.01.2024							
Taux des cotisations	Plafond	Employeur	Salarié	Total			
Cotisation sécurité sociale Assurances sociales : maladie, maternité, décès • rémunération ≤ 2,5 Smic • rémunération > 2,5 Smic Vieillesse plafonnée Vieillesse déplafonnée Allocations familiales87 • rémunération ≤ 3,5 Smic • rémunération > 3,5 Smic Accident du travail	3 864 €	7 % 13 % 8,55 % 2,02 % 3,45 % 5,25 % Variable	0 % 0 % 6,90 % 0,40 % 0 % 0 %	7 % 13 % 15,45 % 2,30 % 3,45 % 5,25 %			
Contribution solidarité autonomie	3 864 €	0,30%	0%	0,30%			
Fonds d'aide au logement		0,10%	0%	0,10%			
Chômage	15 456 €	4,05%	0%	4,05%			
Retraite complémentaire (Agrica) Retraite complémentaire  • Tranche 1 : entre 0 à 1 PMSS*  • Tranche 2 : entre 1 à 8 PMSS Contribution d'équilibre technique (CET)  • Rémunération supérieure au PMSS Contribution d'équilibre général (CEG)  • Tranche1 : entre 0 à 1 PMSS  • Tranche 2 : entre 1 à 8 PMSS Retraite supplémentaire des non-cadres Dès 12 mois d'ancienneté continue (obligatoire)	3 864 €	3,94 % 10,80 % 0,21% 1,29 % 1,62 % 0,50 %	3,93 % 10,79 % 0,14 % 0,86 % 1,08 % 0,50 %	7,87 % 21,59 % 0,35 % 2,15 % 2,70 % 1 %			
Assurance garantie des créances des salaires (AGS) - dans la limite de 4 plafonds	15 456 €	0,20%	0%	0,20%			
Service santé au travail	3 864 €	0,42%	0%	0,42%			
FAFSEA (entreprise moins de 11 salariés) CDI et CDD saisonniers CDD autre que saisonniers		0,55% 1,55%	0 % 0 %	0,55 % 1,55 %			
Cotisations AFNCA, ANEFA, PROVEA, ASCPA AFNCA pour les APE 110, 120, 130, 140, 180, 190, 310, 330, 340, 400, 410, à l'exception de l'ONF, des associations intermédiaires et des sociétés de courses ANEFA PROVEA pour les paysagistes et les APE 110, 120, 130, 140, 180, 190, 400 à l'exception des associations intermédiaires. ASCPA (salarié ayant 6 mois d'ancienneté)		0,05 %  0,01 % 0,20 %  0,04 %  0,016 %	0,01 %	0,05 % 0,02 % 0,20 %			
<u> </u>	<u> </u>	0,010 /0	0.7007				
CSG et CRDS non déductibles (assiette 98,25% du salaire dans la limite de 4 plafonds et de 100% sur la rémunération au-delà) CSG déductible (assiette : 98,25% du salaire et de 100% de certaines contributions patronales prévoyance) Forfait social (entreprise de 11 salariés et plus) sur les contributions patronales prévoyance et santé		8 %	2,40 % 6,80 %	2,40 % 6,80% 8 %			
Assurance décès		0,170 %	0,170 %	0,34 %			
Garantie incapacité de travail - 6 à 12 mois d'ancienneté - Au-delà de 12 mois d'ancienneté		0,135 % 0,695 %	0,185 % 0,335 %	0,32 % 1,03 %			

Le service juridique social de la FDSEA 26, **Manon Dussert**